

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

LE MAG

GPAC GSO

La CFDT donne un avis favorable à la création d'une APAC DOM à Mérignac

La localisation

Cette APAC sera implantée dans les locaux de LaSer Cofinoga de Mérignac. Un restaurant inter-entreprises et des tisaneries seront à disposition.

A moyen terme, une étude quant à l'accès de ce RIE aux salariés du GPAC travaillant à Mérignac sera lancée. Une réflexion pourrait également être engagée sur un possible transfert des activités du GPAC GSO traitées à Mérignac vers le campus de Laser Cofinoga..

Une centralisation des activités DOM...

Cette création d'APAC n'est autre que la centralisation des **activités de crédits, paiements et suivi de compte des filiales des DOM**. Ces activités multiples nécessiteront de lourdes formations car la polyvalence sera nécessaire afin de répondre à toutes les situations et gérer les décalages horaires.

Les salariés ciblés pour cette activité

Cette reprise d'activités des backs office des filiales Martinique, Guadeloupe, Guyane et Réunion en métropole permettra un reclassement de nos collègues de LaSer Cofinoga. Les 80-90 postes créés leur seront donc proposés sur la base du **volontariat**.

Les postes seront ouverts au temps partiel. **Ouf !**

Si les volontaires de LaSer Cofinoga étaient en nombre insuffisant, BNPP ferait appel aux salariés des GPAC.

Pour la CFDT, il importe que toutes les pistes soient explorées afin de permettre, en parallèle, un reclassement des salariés des DOM impactés par cette restructuration. **Notre Groupe a les moyens d'une gestion solidaire de l'emploi, en métropole, comme dans les DOM. .**

La CFDT regrette que la mixité des équipes LaSer/BNPP ne soit pas actée dès la création de l'APAC.

L'apprentissage des outils et la complexité de nos processus internes auraient pu être mieux appréhendés par nos nouveaux collègues.

IMPLIQUÉS ET ENTENDUS: REJOIGNEZ LA CFDT

BAQUES ET ASSURANCES

Avec la Cfdt, j'influe sur mon destin au travail, en m'engageant pour un syndicalisme novateur, constructif et à l'écoute.

Organisation

L'organisation du temps de travail a été définie de façon à couvrir l'amplitude d'ouverture des sites d'outre-mer : de 7h57 à 22h03 du lundi au vendredi.

Deux équipes en alternance seront mises en place avec des horaires collectifs différents :

Equipe 1 : de 7h57 à 17h00

Equipe 2 : de 13h00 à 22h03

Cette nouvelle APAC sera multi métiers (contrairement aux APACs actuelles) et sera composée de domaines organisés par métiers et non par filiales.

Le calendrier

Cette centralisation devrait intervenir au 1er quadrimestre 2016. La montée en charge se fera progressivement sur la période 2016/2018. 10/15 salariés pour commencer et à terme, les effectifs devraient être de l'ordre de 85 à 90 salariés.

Les mesures financières

- Prime spécifique liée au travail par alternance, égale à 1% de leur salaire brut annuel (payée trimestriellement à terme échu).
- Prime égale à 20% du temps de travail entre 19h00 et 21h00, puis de 30% au-delà .
- Indemnité de repas du soir pour l'équipe 2 (actuellement 5€ par jour).



Les demandes exprimées par la CFDT

- Primes uniformes et non en pourcentage considérant que la contrepartie liée à l'effort réalisé ne devrait pas avoir de lien direct avec le salaire - **Refus de la Direction**
- Frais de garde spécifiques pour l'équipe 2 du soir comme le prévoit la RH Groupe - **La participation journalière est portée à 6,38€ pour les salariés en horaires décalés au lieu des 5,10€**
- Réflexion sur la mise en place des horaires variables pour l'équipe n°1 à engager une fois la structure stabilisée et si les salariés le souhaitent - **La Direction n'est pas hostile à étudier le moment venu**
- Compte tenu du travail en horaires atypiques et l'impact « possible » sur la santé des salariés, nous avons demandé que ce sujet soit intégré dans le DUERP avec une déclinaison dans le PAPRI Pact au nom de la prévention des risques - **La Direction a donné son aval quant à cette nécessité**
- Etant donné l'amplitude horaire d'ouverture de l'APAC et des règles en termes de juridiction et de pouvoir, nous avons demandé d'adapter l'effectif et l'organisation de la ligne hiérarchique - **La Direction propose un roulement entre le Directeur de l'APAC et son adjoint... nous ne sommes pas convaincus par ce dispositif.....**

Le choix de la CFDT

Même s'il subsiste quelques interrogations sur la structure et l'organisation de l'APAC, la CFDT (par la voix de son Représentant Syndical) a fait le choix de donner un avis favorable à cette arrivée d'activités au sein de BDDF Opérations, localisées pour une fois en province.

Voter POUR, c'est donner une perspective d'emploi chez BNPP SA, sans mobilité géographique, à 90 salariés de Laser Cofinoga dans l'incertitude et forts inquiets des multiples restructurations subies.

Pour autant, ce n'est pas un blanc seing que la CFDT a donné à la Direction. Nous serons bien évidemment attentifs à la mise en œuvre de ce projet et saurons participer à l'adaptation et à l'amélioration du dispositif avec comme objectif la qualité de vie au travail de nos nouveaux collègues.